

# Conseil municipal du 01 mai 2021

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un et le 01 du mois de Mai à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Blanchissage, sous la présidence de Frédéric TENON, Maire

**Présents :** Mesdames et Messieurs Michel ROURRE, Noëlla ROMMEL, Chantal MOCZADLO, Alain MARCELIN, Christelle ABATE, Henri ANDRIEUX LOUER, Isabelle BRUYNEEL, Jérémie JEAN, Rosine CARILLO TRAMIER, Carole LAURENT, Pierre GAC, Magali LORA, Christian MANCIP, Gilles MANCEL, Petya MARINOVA, Alexandrine MEYNAUD, Edouard SCHMID, Geneviève SIAUD, Franck VALLON.

Nombre de membres					
Afférents au conseil	23	En exercice	23	Qui ont pris part à la délibération	21

Présents par procuration	Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
Absents	Mme Pauline HAMOUCHE, M. Sébastien Aristide BOULE
Secrétaire de séance	Mme Christelle ABATE
Date de la convocation	30 avril 2021 (délai abrégé articles 2121.11 et 2121.12 du CGCT)

**Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a dû être convoqué en urgence.**  
En effet, le sujet « Vote du taux des taxes foncières 2021 » aurait dû être voté au plus tard le 30 avril 2021.

Il a pris l'attache des services de la sous-préfecture qui lui ont indiqué la procédure à mettre en place ; ce qui a entraîné une convocation avec un délai abrégé conformément aux articles 2121.11 et 2121.12 du CGCT.

**Monsieur le Maire soumet au vote le caractère d'urgence.**

**Pour : 21**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

1. Vote du taux des taxes foncières 2021

### **Rapporteur : Michel ROURRE**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Vaucluse, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15.13 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 30.18 % correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune soit 15.05 % et du taux 2020 du département, soit 15.13 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de le fixer en 2021, à 65.50 %

Vu le montant des bases transmises par les services fiscaux, le produit prévisionnel des impôts fonciers s'élève en 2021 à 1 294 003 € selon le détail ci-dessous :

TAXES 2021	Bases 2020	Bases 2021	TAUX	PRODUIT	Taux moyen national	Taux moyen départemental
TAXE FONCIERE BATI	3 874 294,00 €	3 979 000,00 €	30,18%	1 200 862 €	36,75%	38.25 %
TAXE FONCIERE NON BATI	142 571,00 €	142 200,00 €	65,50%	93 141 €	49,79%	55.94 %
	4 016 865,00 €	4 121 200,00 €		1 294 003 €		

\*\*\*\*

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 19 de la loi 82-540 du 28 juin 1982**

**Vu la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16**

**Vu l'article 1639 A du code général des impôts**

**Considérant :**

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021: taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021

**Le conseil municipal décide**

- de fixer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.18 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.50 %
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 21  
Abstention : 0  
Contre : 0

Monsieur le Maire relate la rencontre qui a eu lieu Plan des Amarens avec Monsieur Jean-Baptiste BLANC, sénateur, les agriculteurs et Monsieur Franck VALLON, conseiller municipal en charge de l'agriculture.

Monsieur le Maire rappelle que les agriculteurs ont tout perdu au cours de l'épisode de gels la semaine du 13 avril 2021. Il a souhaité interpeller Monsieur le Sénateur afin de faire remonter les demandes des agriculteurs auprès de l'Etat et notamment sur les cotisations des mutuelles, le salaire des saisonniers ou des personnels qui n'ont pas pu travailler, le bâti non foncier,....

Monsieur le Maire dit que la Commune a souhaité diminuer le taux du foncier non bâti à la hauteur de l'exonération accordée à l'unanimité aux commerçants qui occupent le domaine public (environ 14 000 €).

La baisse de 10 points n'était pas prévue, mais au vu de la gravité de la situation, il est important d'accompagner les agriculteurs.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 27 mars 2021, le budget a été voté sans avoir connaissance des taux des taxes.

Cette baisse était envisagée dans le cours de ce mandat.

La baisse proposée ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire précise que le vote de ce soir est sans pression, sans attaque.

La majorité l'a décidé pour aider les agriculteurs comme pour les commerçants.

Monsieur Gilles MANCEL intervient pour rappeler que cette proposition était aussi dans leur programme, que ce sujet a été abordé lors de la commission Moyens Généraux du 17 mars 2021, il est favorable à cette aide pour les agriculteurs.

Il n'y a pas de critique, il a toujours essayé d'être constructif, qu'ils sont eux aussi positifs et qu'ils essaient de faire des choses pour la commune.

Monsieur Edouard SCHMID prend la parole: c'est ridicule, certains gagnent, d'autres perdent, on est parti pour travailler ensemble pour quelques années, cela suffit d'essayer des attaques, des critiques quel que soit le projet présenté. Il a du mal à comprendre ces réactions, ces stratégies, le but est de faire des choses pour Malaucène.

Il indique tous les projets seront approuvés étant donné qu'ils ont la majorité ; que devant tant de critiques, il s'interroge sur son envie de travailler ensemble, selon lui: c'est impossible.

Monsieur Jérémie JEAN complète: l'idée est de travailler ensemble, les critiques arrivent ensuite sur internet.

Monsieur Gilles MANCEL répond qu'il n'a pas l'impression d'être négatif dans les commissions et dit qu'il a demandé plusieurs fois à travailler ensemble.

**Madame Geneviève SIAUD** indique qu'il est normal de dire les choses qui ne vont pas.

**Madame Carole LAURENT** regrette que les élus de l'opposition ne disent rien en commission mais ensuite « dés qu'ils ont le dos tourné », ils vont sur les réseaux sociaux ».

**Monsieur Franck VALLON** revient sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il dit qu'il a déjà évoqué cette baisse avec le maire qui lui avait promis de l'envisager.

En référence aux propos de **Monsieur Edouard SCHMID**, **Madame Geneviève SIAUD** dit qu'elle n'accepte pas ces attaques.

**Monsieur Christian MANCIP** répond qu'il est d'accord de travailler ensemble et que ce n'est pas une attaque.

**Monsieur Pierre GAC** sollicite la parole :

*Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire*

*Ce soir, je m'adresse particulièrement aux élus de la majorité dans leur fonction de femme et d'homme politique.*

*Il y a plus d'un an les Malaucéniens nous donnaient leur confiance pour gérer et mener à bien les affaires de la commune. Les règles du jeu démocratique vous ont alors donné l'honneur et la responsabilité de diriger la municipalité de Malaucene. Cette lourde tâche, sachez-le, nous la partageons.*

*Depuis le début de notre mandature, nous les élus de la minorité, nous avons toujours souhaité travailler avec vous en bonne intelligence, conscient que l'intérêt des Malaucéniens passait avant tout. Pour preuve, à chaque fois que vous nous avez sollicité, nous avons répondu présents.*

*Chaque fois que nous avons pu, nous avons été force de proposition. Chaque fois que cela était nécessaire nous vous avons prêté main forte, comme ce soir.*

*Notre objectif d'alors était simple : nous devions nous entendre pour aider les malaucéniens à traverser la terrible crise que nous vivions alors.*

*En réponse à ce dévouement, vous avez voté à l'unanimité que les membres de l'opposition seraient les seuls à ne pas recevoir d'indemnité pour leur engagement au sein du Conseil. Cet affront, non seulement pour nous les élus, mais aussi pour les 650 malaucéniens qui nous soutiennent, n'aura eu de réparation que ce que le préfet vous a obligé à faire.*

*La suite des événements n'arrangera pas nos relations: la gestion calamiteuse de la démission d'un membre de notre équipe et l'intervention une nouvelle fois du préfet, conduira à l'exclusion du Conseil Municipal d'un Malaucéen exceptionnel, Christian Liegeois.*

*Néanmoins, mon arrivée au sein du conseil, signifiait pour mon groupe un renouveau et la possibilité de retrouver le chemin de la conciliation avec vous. Nous avons donc continué d'œuvrer dans l'intérêt de tous les malaucéniens. C'est pourquoi, lorsqu'il a été décidé de procéder à l'établissement de Plans Pluriannuels d'Investissement nous l'avons pris comme l'opportunité de travailler ensemble. Sur les 16 projets que nous avons proposés, tous construits et financés, vous n'en n'avez retenu qu'un seul : les boîtes à livres.*

*Commença alors un épisode d'obstruction : commissions annulées au dernier moment, refus de visioconférences (malgré que le matériel soit disponible en mairie), obligation de se prononcer dans des délais très courts, transmission des documents sur le fil quelques minutes avant le début du conseil.*

*C'est dans ce contexte que nous abordons l'un des temps forts de la vie politique de notre commune : le vote du budget. En début de mandature, nous nous étions abstenus de voter le budget 2020 en vous expliquant que nous ne pouvions pas donner un blanc-seing sans avoir été consultés. Nous avons raison de ne pas vous croire sur parole, puisqu'à la clôture de l'exercice nous étions déficitaires de plus 300 000€. Pire, vous ne nous avez pas sollicités pour l'élaboration du budget 2021. Vous avez eu tort car de l'avoir fait, je peux vous assurer que nous ne serions pas présents ici ce soir pour voter à l'emporte-pièce le taux des taxes locales.*

*Il m'arrive parfois, de croiser des malaucéniens qui trouvent que nous sommes un peu durs avec vous, j'argumente toujours que notre communication est à l'image de l'action de la municipalité. Certains sont tentés de vous défendre en expliquant vous seriez victimes de vos techniciens, notamment lorsque vous tentez de transformer les subventions aux associations en sponsoring.*

*En aucun cas il n'est possible de se défaire de nos responsabilités d'élus. Ni le couvre-feu, ni même le 1er mai ne peuvent nous empêcher de délibérer. C'est la règle : toutes les décisions sont validées par notre vote et endossent notre signature. Les Malaucéniens eux, nous ont donné leur confiance pour accomplir cette tâche et s'acquittent de cette responsabilité.*

*C'est pourquoi avoir oublié de voter dans les délais le taux des taxes locales, une délibération pourtant absolument essentielle à la vie de notre commune, est une erreur terrible qui ne peut que briser la confiance nous accorde nos concitoyens.*

*Face cette situation qui concerne tous les élus, nous vous proposons notre aide pour sortir par le haut de cette difficulté : acceptez de réduire de 10% le taux sur le FNB et engagez la municipalité à réduire de 50% ce taux d'ici la fin du mandat.*

*Cette décision votée à l'unanimité du Conseil Municipal enverra un message fort à nos agriculteurs, bien plus audible et palpable que les paroles d'un sénateur en campagne.*





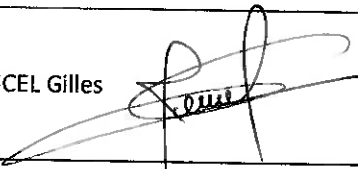

*Ce soir ne reproduisons pas les mêmes erreurs et saisissons l'opportunité d'unir nos forces et d'agir pour le bien-être de tous les malaucéniens.*

*Merci*

**Monsieur le Maire revient sur les propos de Monsieur Pierre GAC en lui demandant de revoir ses tableaux car quand il annonce que la municipalité est en déficit de 300 000 €, que c'est faux, que c'est ridicule et scandaleux.**

**La séance est levée à 19 h 35**

TENON Frédéric 	LAURENT Carole 
ROURRE Michel 	LORA Magali
ROMMEL Noëlla 	MANCIP Christian 
BOULE Sébastien 	MARINOVA Petya 
MOCZADLO Chantal 	SCHMID Edouard 
MARCELIN Alain 	VALLON Franck 
HAMOUCHE Pauline	MEYNAUD Alexandrine 

ABATE Christelle 	GAC Pierre 
ANDRIEUX LOUER Henri	SIAUD Geneviève 
BRUYNEEL Isabelle 	MANCEL Gilles 
CARILLO-TRAMIER Rosine	SAEZ Sandrine 
JEAN Jérémie 